

**Zeitschrift:** Bulletin de la Société Vaudoise des Sciences Naturelles  
**Herausgeber:** Société Vaudoise des Sciences Naturelles  
**Band:** 10 (1868-1870)  
**Heft:** 63

**Artikel:** Notes sur le problème de la variation du climat  
**Autor:** Dufour, L.  
**Kapitel:** 31-40  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-256571>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

(on sait que, d'après le calendrier grégorien, l'année 1600, quoique fin du siècle, a été bissextile, ainsi que le sera l'an 2000). — Dans les tableaux qui suivent, les dates ont subi la correction du changement de calendrier et sont donc comparables.

**31.** Dès l'origine, le vignoble de Lausanne a été divisé en parchets, qui étaient vendangés successivement. Jusqu'en 1656, on commençait par le parchet d'Ouchy. A partir de cette époque, on vendangea en premier lieu les vignes détachées ou champêtres; le parchet d'Ouchy suivait immédiatement. On vendangeait ensuite Contigny, puis Paleyre et enfin S<sup>t</sup> Laurent. Cet ordre se continua invariablement durant un siècle et demi, jusqu'en 1798. Il y avait habituellement, entre ces divers parchets, un intervalle de deux jours. On trouve cependant un seul jour, ou bien trois jours entre les uns et puis deux ou un jour entre les autres. Ainsi, en 1708, il n'y eut qu'un jour d'intervalle, de même en 1709. En 1689, il y eut deux jours pour les champêtres, puis un seul jour pour chaque parchet suivant; de même en 1735, etc. En 1790, il y eut trois jours d'intervalle entre les deux premiers parchets, puis deux jours seulement entre les suivants. — A partir de 1798, le ban des vendanges est fixé pour tout le vignoble, sans distinction de parchets.

En présence de ces variations, et pour que toutes les années fussent comparables le mieux possible, il aurait fallu admettre une sorte de *jour moyen* de la vendange. Mais il m'a paru que, au point de vue comparatif, il suffirait de s'en tenir au premier jour fixé. C'est celui-là qui est toujours indiqué dans le tableau I. On pourrait objecter que, à partir de 1798, le jour unique fixé se rapportant à un état moyen du vignoble, doit paraître peut-être trop tardif comparé aux dates des siècles antérieurs; on verra plus loin quelle portée pourrait être attribuée à cette objection.

## TABLEAU I

**32.** Ce tableau montre combien l'époque de la vendange a varié à Lausanne, d'une année à l'autre. On voit que les dates les plus précoces sont celles de 1503 et de 1822. On vendangea alors les 17 et 16 septembre. — L'année 1503, qui apparaît ici d'une façon si exceptionnelle, est accompagnée de la note suivante dans les Annales de Boive: <sup>28</sup> « 1503, Année abondante en vin et grains, mais l'hiver fut froid. » Quant à l'année 1822, elle est assez rapprochée

<sup>28</sup> Rapport du Comité météorologique de Neuchâtel, 1858.

TABLEAU I.

ANNÉE	DATE DE LA VENDANGE <sup>27</sup>			ANNÉE	DATE DE LA VENDANGE		
	Lausanne	Lavaux	Aubonne		Lausanne	Lavaux	Aubonne
1480	18			1520	26 S		
. . .	..			21	26 S		
96	14			22	11		
97	23 S			23	5		
98	4			. . .	..		
99	5			26	3		
. . .	..			. . .	..		
1502	3			28	9		
03	17 S			29	20		
04	27 S			1530	20		
05	16			31	5		
06	11			. . .	..		
07	26 S			33	9		
. . .	..			. . .	..		
09	5			1549	21 S		
1510	5			1550	9		
11	21			51	28 S		18
12	3			52	25 S		6
13	5			53	1		22
14	6			54	27 S		11
15	16			55	13		24
. . .	..			56	..		13 S
17	24 S			57	7	3	17
18	5			58	6		
19	11			59	17 S	17 S	28 S

<sup>27</sup> Dans ces tableaux, les dates isolées sont toujours du mois d'Octobre; celles qui sont accompagnées des lettres S ou N sont des mois de Septembre ou de Novembre.

## Suite du tableau I.

ANNÉE	DATE DE LA VENDANGE			ANNÉE	DATE DE LA VENDANGE		
	Lausanne	Lavaux.	Aubonne		Lausanne	Lavaux	Aubonne
1560	29 S		19	1590	20 S	18 S	S
61	28 S		9	91	7		19
62	27 S		11	92		13	
63	14	3		93		5	21
64	1			94	19	20	26
65	7		21	95	17	11	12
66	29 S		3	96		16	24
67			13	97		7	22
68	16		23	98		5	12
69			27	99		17 S	
1570	21		29	1600		2	25
71	23 S		4	1		18	22
72	2		9	2		21 S	
73	22	22	5 N	3		14 S	24 S
74	30 S	23 S	18	4	29 S	30 S	
75	8		13	5		29 S	3
76	14		23	6		15	26
77	13		17	7		27 S	
78	9			8		7	20
79	18		29	9		3	15
1580	2		9	1610		18 S	29 S
81			12	11		16 S	26 S
82		25 S	7	12		9	10
83	22 S	19 S	5	13		3	15
84			11	14		13	20
85		7	21	15		22 S	
86	6	3		16		15 S	23 S
87		21 S		17	10 N		25
88	10	28 S		18			23
89		3		19	23 S		

## Suite du tableau 1.

ANNÉE	DATE DE LA VENDANGE			ANNÉE	DATE DE LA VENDANGE		
	Lausanne	Lavaux	Aubonne		Lausanne	Lavaux	Aubonne
1620	12		9	1650		18	
21			4 N	51			5
22			12	52		8	14
23			7	53		1	8
24		23 S	30 S	54		20	19
25			17	55		11	15
26		29 S	9	56	6	13	11
27		25 S	28	57		6	3
28			8 N	58	11	19	18
29	25 S	23 S	28 S	59	26 S	23 S	
1630		26 S	7	1660	22 S	30 S	1
31		23 S	9	61	5	11	14
32		12	25	62	18	15	20
33	7	10	20	63		25	24
34		23 S	9	64		4	
35		4	12	65		7	8
36		9 S	3	66		9	11
37		23 S		67	18	27	24
38		21 S	6	68	8	16 S	11
39		7	12	69		10	7
1640		7	17	1670		18	15
41		15	14	71		10	16
42		14	23	72		12	17
43		16	21	73		28	2 N
44		30 S	3	74		20	25
45		19 S	4	75	18	11 N	4 N
46		14		76		29 S	5
47		11	16	77	18	20	28
48		15	19	78	4	12	
49			25	79		4	11

*Suite du tableau I.*

ANNÉE	DATE DE LA VENDANGE			ANNÉE	DATE DE LA VENDANGE		
	Lausanne	Lavaux	Aubonne		Lausanne	Lavaux	Aubonne
1680		13	24	1710	13	28	
81	2	11	27	11	26	3 N	4 N
82		27	3 N	12	16	22	24
83		14	18	13	30	1 N	4 N
84		30 S		14	29	30	
85		18	N	15	15	7 N	19
86		10		16	1 N	7 N	4 N
87	11	9	20	17	21	26	2 N
88	15	14		18	4	11	
89	19	25	27	19	19	1 N	23
1690	14	3	26	1720		5 N	N
91	27 S	16	22	21		4 N	4 N
92	8 N	11 N		22	16	20	
93	12	13	19	23	16	20	19
94	11	11		24	20	20	25
95	3 N	1 N		25	31	6 N	12 N
96	15	23	22	26	2	3	7
97	14	12		27	17	25	30
98	12 N	19 N	13 N	28	18	19	25
99	22	27		29	14	22	22
1700	28	29	5 N	1730	1 N	1 N	30
1	21	24	26	31	23	25	1 N
2	27	1 N	2 N	32	22	28	24
3	25	30	5 N	33	20	1 N	29
4	6	11	0	34	19	19	27
5	26	3 N	N	35	25	2 N	31
6	11	12	14	36	23	23	26
7	24	26		37	15	19	19
8	12	20		38	14	14	17
9	18	22	23	39	17	15	29

## Suite du tableau I.

ANNÉE	DATE DE LA VENDANGE				ANNÉE	DATE DE LA VENDANGE			
	Lausanne	Lavaux	Aubonne	Veytaux		Lausanne	Lavaux	Aubonne	Veytaux
1740	6 N	11 N	8 N		1773	29	3 N	9 N	15
41	20	24	27		74	11	15	18	17
42	2 N	6 N	8 N	20	75	23	21	27	25
43	1 N	8 N	7 N		76	17	19	26	11
44	21	30	28	12	77	21	25	27	
45	28	4	5 N	22	78	12	15	14	7
46	19	25	29		79	11	8	21	
47	18	29	30	8	1780	6	5	9	25
48	24	2 N	28		81	2	3	10	26 S
49	22	28	31	15	82	22	18	1	10
1750	19	20	30	9	83	13	8	17	7
51	30	2 N	4 N	21	84	8	11	15	4
52	31	1 N	3 N	18	85	25	27	2 N	20
53	19		26	10	86	18	19	27	12
54	23	29	30	14	87	23	21	25	15
55	23	22	3 N	11	88	1	2	6	4
56	29	2 N	8 N	18	89	21	25	2 N	20
57	24	25	2 N		1790	19	15	25	14
58	30	1 N	1 N		91	7	15	12	7
59	8	9	17	3	92	15	12	19	10
1760	9	7	15	29 S	93	3	4	9	3
61	12	15	16	1	94	22 S	23 S	29 S	29 S
62	8	10	18	29 S	95	5	12	16	4
63	26	17	4 N		96	17	20	24	19
64	18		29	3	97	6	25	13	3
65	21		30		98	29	5	8	5
66	21		24	10	99	28	25	6 N	22
67	29	3 N	4 N		1800	2	5	13	
68	21	25	28		1	5	3	11	5
69	25	30	2 N		2	1	5	1 N	
1770	30	7 N	1 N	25	3	13	17	14	14
71	16	22	21	1	4	8	15	19	5
72	14	21	26		5	28	27	7 N	24

## Suite du tableau I.

ANNÉE	DATE DE LA VENDANGE				ANNÉE	DATE DE LA VENDANGE			
	Lausanne	Lavaux	Aubonne	Veytaux		Lausanne	Lavaux	Aubonne	Veytaux
1806	10	10	18	12	1838	16	16	20	22
7	25 S	1	7	23 S	39	7	14	9	16
8	10	13	20	12	1840	10	12	14	19
9	30	30	7 N	23	41	6	8	13	9
1810	15	19	24	16	42	28 S	5	4	7
11	2	4	9	2	43	24	23	3 N	24
12	26	26	2 N	23	44	8	6	16	16
13	25	29	1 N	23	45	20	20	22	29
14	28	26	1 N	22	46	24 S	3	1	5
15	11	13	16	5	47	13	13	24	18
16	12 N	11 N	14 N	9 N	48	5	14	12	18
17	20	17	24	18	49	4	15	9	12
18	8	12	12	7	1850	17		23	26
19	11	15	15	5	51	20	21	25	29
1820	18	16	23	20	52	11	12	15	14
21	4 N	5 N	1 N	30	53	20		24	25
22	16 S	16 S	19 S	20 S	54	11		12	12
23	28	8	27	21	55	17	16	19	23
24	17	18	21	20	56	15	20	20	24
25	9	13	6	8	57	7			19
26	13	13	6	12	58	6	8	9	13
27	12	8	13	10	59	3		7	14
28	6	13	11	6	1860	22		29	26
29	19	20	26	23	61	3	11	9	12
1830	14	18	14	12	62	29 S	6	6	11
31	17	17		14	63	5	10	5	10
32	18	20	22	18	64	10	14	10	19
33	14	14	12	11	65	25 S	2	25 S	28 S
34	29 S	6	27 S	1	66	15	15	22	23
35	14	19	19	24	67	10		14	
36	17	17	19	19	68	24 S		25 S	
37	19		23	23					

de nous pour que beaucoup de personnes se souviennent de sa météorologie remarquable. — Les vendanges les plus tardives eurent lieu en 1698 et en 1816; on vendangea le 12 Novembre. Il y a ainsi un intervalle de 61 jours dans lequel se distribue, durant près de quatre siècles, le moment où la vendange a commencé. — Voici ce que disent les Annales de Boive<sup>29</sup> sur 1698 : « L'année fut très froide. La neige dura jusqu'au 18 Mai. Il en tomba les deux premiers jours de Juin. Le foin devint très rare. Les moissons de la montagne n'étaient pas achevées à la S<sup>t</sup> Martin. On recueillit des grains dès lors qui furent chargés sur des traîneaux. On fit encore assez de vin. »

Afin de voir s'il y a eu quelque variation continue et générale de la date de la vendange, et afin d'éliminer les écarts d'une année à l'autre, il convient de grouper un nombre d'années un peu considérable, de chercher la date moyenne, puis de comparer les moyennes de ces groupes. — J'ai formé des groupes comprenant à peu près 30 années et les ai choisis de manière à pouvoir coïncider, au moins approximativement, avec ceux qui se rapportent à d'autres localités. Le tableau suivant renferme ce résumé en huit périodes. La troisième période, plus courte que les autres en apparence, comprend un intervalle de 86 ans pendant lequel il y a malheureusement un très grand nombre de lacunes dans les registres. — La colonne *A* renferme la durée totale d'une période; *B*, le nombre d'année dont l'époque de la vendange est connue; *C*, la date moyenne de la vendange dans la période, et *D*, l'année moyenne entre celles dont la date est connue dans chaque période.

## TABLEAU II

**33.** Les données relatives à la date de la vendange à *Lavaux* présentent passablement de variations suivant les époques et même parfois d'une année à l'année suivante; mais il est cependant possible d'avoir des dates qui sont convenablement comparables. Jusqu'en 1770, chaque quart de la paroisse faisait la visite des vignes sur son territoire pour fixer les vendanges. Cette visite était faite par les conseillers, puis le Noble Conseil assemblé fixait le jour de la vendange. Une délégation du conseil en avisait M. le Bailli en lui présentant une corbeille de raisins.

De 1557 à 1777, il y a parfois, mais rarement, l'indication d'une seule date; il s'agit alors du village de Riez. D'autres fois, et le plus souvent, il y a deux dates ordinairement distantes de trois ou quatre jours; la première se rapporte à la vendange entre le lac

<sup>29</sup> *Bulletin de la Société des sc. nat. de Neuchâtel*, 1860.

Tableau II.

PÉRIODES	A	B	C	D
1480-1550	71 ans	33 ans	5,6 Oct.	1517
1551-1595	45	34	6,1 »	1575
1596-1681	86	18	7,9 »	1640
1682-1716	35	30	20,4 »	1701
1717-1746	30	28	19,5 »	1732
1747-1776	30	30	21,0 »	1762
1777-1806	30	30	12,4 »	1792
1807-1836	30	30	15,3 »	1822
1837-1868	32	32	9,5 »	1853
	389 ans	265 ans		

et le village de Riez, et la deuxième du village en haut. Parfois enfin, il y a trois dates; la première est le ban du lac au village, la seconde est le ban du vignoble de hauteur moyenne et la troisième du vignoble supérieur. Ces dates sont espacées de deux à quatre jours. — Dans ces conditions, et afin d'avoir des chiffres plus comparables, se rapportant à la zone moyenne du vignoble, j'ai admis le chiffre unique quand une seule date est mentionnée; la moyenne lorsqu'il y en a deux, et la date du deuxième ban quand il y a trois bans indiqués.

Les lacunes dans le courant des 16<sup>me</sup> et 17<sup>me</sup> siècles sont moins nombreuses que pour Lausanne. — Quelques années n'ont pu être utilisées parce que l'indication des registres n'était pas assez précise. Ainsi, en 1584, on vendangeait « dans les derniers jours de septembre, » de même en 1625, etc. Les dates, jusqu'en 1701, sont naturellement corrigées de la différence du calendrier.

(Voir dans le tableau I, ce qui concerne Lavaux.)

On voit que les vendanges les plus précoces sont celles de 1636, où l'on a vendangé le 9 Septembre; puis celles de 1822, où l'on a vendangé le 16 Septembre. Les plus tardives sont celles de 1816, où l'on vendangea le 11 Novembre, puis 1698, où l'on vendangea le 19 Novembre. — Entre la date la plus précoce et la date la plus tardive de cette période de 309 ans, il y a 71 jours.

La tableau I comprend, pour Lavaux, 266 années entre 1557 et 1868. Ces années ont été réunies en 10 groupes coïncidant, pour

la plupart au moins et autant que cela a pu être possible, avec ceux qui sont relatifs à Lausanne, puis on a cherché la date moyenne de chaque groupe. Le tableau suivant fournit ces dates moyennes et les périodes auxquelles elles se rapportent. Les colonnes *A*, *B*, etc., ont la même signification que dans le tableau II.

TABLEAU III.

PÉRIODES	A	B	C	D
1582-1596	15 ans	13 ans	3,1 Oct.	1588
1597-1626	31	22	28,8 Sept.	1609
1627-1656	30	27	4,4 Oct.	1642
1657-1686	30	30	12,0 »	1672
1687-1716	30	30	24,6 »	1701
1717-1746	30	30	24,9 »	1732
1747-1776	30	26	25,5 »	1762
1777-1806	30	30	13,1 »	1792
1807-1836	30	30	16,3 »	1822
1837-1868	32	23	12,4 »	1852
	288 ans	261 ans		

**34.** On trouvera dans le tableau I la date des bans de vendange à *Veytaux* depuis 1742. Il y a un certain nombre de dates incertaines, de telle façon que le nombre des années connues est de 110 sur une période de 126 ans.

On voit que les vendanges les plus précoces sont celles de 1822 (le 20 Septembre) et les plus tardives celles de 1816 (9 Novembre).

J'ai formé, pour *Veytaux*, des périodes analogues à celles de Lausanne et de Lavaux, en tâchant d'obtenir des groupes qui coïncident le mieux possible avec ceux des tableaux II et III. Le tableau IV renferme ce résumé.

**35.** Les renseignements relatifs à *Aubonne* remontent à l'année 1551 et les bans sont indiqués, depuis ce moment-là, pour 276 années. Un certain nombre d'années manquent, surtout dans les 16<sup>me</sup> et 17<sup>me</sup> siècles. — Le nombre des bans était considérable, de 5 à 7 jusqu'en 1804. Depuis cette époque, il y a un premier ban en

TABLEAU IV.

PÉRIODES	A	B	C	D
1742-1776	35 ans	24 ans	11,5 Oct.	1760
1777-1806	30	26	10,3 »	1792
1807-1836	30	30	14,3 »	1822
1837-1868	32	30	17,2 »	1852
	127 ans	110 ans		

faveur des propriétaires ne possédant pas de pressoir, et un second, appelé ban général, pour toutes propriétés indistinctement.

(Voir dans le tableau I ce qui concerne Aubonne.)

On voit que les années les plus précoces ont été 1556 et 1822 ; les plus tardives, 1698 et 1816. Entre l'époque des vendanges en 1556 et celle de 1816, il y a un intervalle de 62 jours.

Le tableau suivant présente un résumé, en neuf groupes, des 276 années.

TABLEAU V.

PÉRIODES	A	B	C	D
1551-1595	45 ans	35 ans	15,0 Oct.	1568
1596-1640	45	38	13,7 »	1620
1641-1686	46	38	19,1 »	1663
1687-1716	30	18	27,5 »	1704
1717-1746	30	27	28,2 »	1733
1747-1776	30	30	28,4 »	1762
1777-1806	30	30	18,0 »	1792
1807-1836	30	29	19,0	1822
1837-1868	32	31	14,2	1853
	318 ans	276 ans		

**36.** On peut remarquer, en tenant compte de ces divers renseignements, que l'année 1822<sup>30</sup> occupe le premier rang, comme année précoce à Lausanne et Veytaux, et le second rang, à Lavaux et Aubonne. En revanche, 1816 occupe le rang le plus extrême, dans les années tardives, à Lausanne, à Veytaux, à Aubonne et n'est dépassé à Lavaux, sous ce rapport-là, que par 1698. Il est assurément curieux de constater ainsi que les deux extrêmes de précocité et de retard, dans une longue période de trois siècles, se présentent à six années d'intervalle seulement.

**37.** Pour mettre mieux en évidence la variation offerte par l'époque des vendanges, telle qu'elle se trouve exprimée dans les tableaux précédents, j'ai représenté graphiquement les données de ces tableaux dans la Planche I.

Sur l'axe horizontal, se trouvent portés les temps à l'échelle de 1<sup>mm</sup>,5 pour une année. Sur cet axe, on a pris l'année moyenne de chaque groupe, et sur la verticale correspondant à ce point, on a porté une longueur représentant la date moyenne de la vendange dans le groupe. Chaque jour est représenté par 5<sup>mm</sup> en hauteur. Le point de départ, ou l'axe des temps, correspond au 15 Septembre. Les lignes horizontales sont tracées de cinq en cinq jours.

**38.** En jetant les yeux sur les courbes, ou en consultant les tableaux numériques qui ont servi à les construire, on peut faire, entre autres, les remarques suivantes :

1. A Lausanne, à Lavaux et à Aubonne, l'époque des vendanges a retardé d'une façon assez considérable dans le courant du 17<sup>me</sup> siècle. Dans la dernière partie du 17<sup>me</sup>, ainsi que dans les deux premiers tiers du 18<sup>me</sup> siècle, la vendange a été bien plus tardive qu'elle ne l'était dans le 16<sup>me</sup> siècle ou au commencement du 17<sup>me</sup>. Cette différence est telle que, pour Lausanne, elle représente un retard moyen de dix à douze jours, pour Aubonne, un retard de

<sup>30</sup> L'année 1822, qui occupe ainsi une place si exceptionnelle dans cette longue période de plus de trois siècles, a été précédée d'un hiver très doux. Le printemps fut remarquablement précoce dans la plus grande partie de l'Europe. — En comparant le moment de la floraison ou de la maturité de divers végétaux, en 1822, avec leur époque moyenne de floraison ou de maturité, on a, pour Carlsruhe (Dove, *loc. cit.* page 155) :

Floraison des perce-neiges . . . . .	avance de 31 jours.
» de l'abricotier . . . . .	» 26
Foliation du chêne . . . . .	» 13
Maturité des cerises . . . . .	» 20
Floraison de la vigne . . . . .	» 21
Maturité du froment . . . . .	» 21
» du raisin . . . . .	» 31
Défoliation du chêne . . . . .	» 14

14 à 15 jours, et pour Lavaux, un retard plus considérable encore, de 20 jours environ.

2. Dans la fin du 18<sup>me</sup> siècle, les vendanges ont de nouveau été plus précoces ; mais en demeurant plus tardives qu'elles ne l'étaient un siècle et demi ou deux siècles plus tôt.

3. Le siècle actuel présente des vendanges moins tardives que celles de la plus grande partie du siècle passé. Il y a eu surtout quelques dates précoces, à partir de 1850, qui abaissent notablement la moyenne des trente dernières années.

4. La variation qui vient d'être indiquée, du 16<sup>me</sup> au 18<sup>me</sup> siècle, se montre encore dans quelques faits ou quelques rapprochements remarquables.

A Lausanne, entre 1480 et 1660, les tableaux fournissent 76 années dont la date de la vendange est connue ; sur ce nombre, il y a 25 dates en Septembre, c'est à dire *une sur trois*.

A Lavaux, de 1557 à 1646, sur 58 années indiquées, on a vendangé 29 fois en Septembre, soit *une année sur deux !* Les vendanges en Septembre deviennent de plus en plus rares vers la fin du 17<sup>me</sup> siècle et, à partir de 1684, elles manquent complètement durant 110 années. Elles sont devenues moins rares dans le siècle actuel.

En revanche, de 1691 à 1794, c'est à dire pendant plus d'un siècle, embrassant presque tout le 18<sup>me</sup>, on n'a pas vendangé une seule fois en Septembre, à Lausanne.

D'une autre part, les vendanges en Novembre ne paraissent pas à Lavaux jusqu'en 1675 ; tandis qu'elles se présentent 28 fois de 1690 à 1790 ! Elles sont devenues plus rares dans le siècle actuel.

A Aubonne, sur 99 ans connus jusqu'en 1670, il y a seulement trois vendanges en Novembre. Depuis lors jusqu'à la fin du 18<sup>me</sup> siècle, sur 105 ans connus, il y en a 33 de vendanges en Novembre.

5. En comparant le dernier tiers du 17<sup>me</sup> siècle et les deux premiers tiers du 18<sup>me</sup>, on trouve que les dates moyennes de vendange sont demeurées sensiblement invariables durant trois périodes d'environ trente années chacune. Cela semble indiquer une permanence assurément remarquable, durant environ un siècle, des circonstances qui influent sur le moment de la récolte.

6. Les données fournies pour Veytaux embrassent une période trop peu étendue pour qu'elles puissent servir à des comparaisons analogues aux précédentes. On peut remarquer cependant que, à Veytaux aussi, la date de la vendange a un peu avancé dans le second tiers du 18<sup>me</sup> siècle, puis elle a reculé, comme à Lausanne, à Lavaux et à Aubonne dans le premier quart du siècle actuel. —

A partir de ce moment, Veytaux offre un régime particulier, et on voit que l'époque de la vendange continue à y être de plus en plus tardive. On vendangeait autrefois, dans cette localité, plus tôt qu'à Lausanne et Lavaux ; actuellement, on y vendange plus tard.

La variation qui vient d'être mise en évidence pour l'époque de la vendange, du 16<sup>me</sup> au 18<sup>me</sup> siècle, est certainement frappante. Il y a, d'une façon générale, un retard du 16<sup>me</sup> siècle jusqu'à l'époque actuelle. Le retard a été surtout considérable dans le courant du 17<sup>me</sup> siècle et les vendanges sont demeurées fort tardives dans le dernier tiers du 17<sup>me</sup> et dans la plus grande partie du 18<sup>me</sup> siècle. S'il s'agissait d'une faible différence ou bien seulement d'une variation constatée durant un petit nombre d'années, ces faits présenteraient une importance médiocre ; mais il s'agit ici de périodes fort longues, puisque les divers groupes dont on compare les moyennes sont, pour la plupart, supérieurs à un quart de siècle, et que les comparaisons ont pu porter sur neuf ou dix groupes pareils.

**39.** La précocité des vendanges au 16<sup>me</sup> siècle est également remarquable à Genève. Des données très sûres sur ce point ont été recueillies par l'auteur de *Genève historique et archéologique*, M. Galiffe qui, dans une note de son livre, mentionne ce fait d'une manière générale. Des renseignements précis à cet égard me paraissent très désirables, je me suis adressé à M. Galiffe qui a eu l'extrême obligeance de me faire part du résultat détaillé de ses recherches pour la première moitié du 16<sup>me</sup> siècle.

« Mes observations — me dit le savant historien — porteront depuis l'année 1502 jusqu'en 1546, parce que j'ai, pour ces années-là et à cause de mes travaux antérieurs, des données beaucoup plus détaillées et plus précises que pour les autres, antérieures ou postérieures. — Mes renseignements sont tirés en majeure partie des *Registres du conseil genevois*.

Les environs de Genève, une grande partie même de la ville actuelle, étaient couverts de vigne et de hutins au moyen âge et jusque tard dans le 16<sup>me</sup> siècle. Les citoyens bourgeois, chanoines et curés de Genève (curés ou recteurs des sept paroisses urbaines et suburbaines) pouvaient seuls vendre du vin et seulement *leur* vin. Les syndics et les conseillers nommaient chaque année les gardiens des vignes des environs de Genève ; anciennement, ces gardiens faisaient leur garde *de jour* seulement depuis le mi-juillet jusqu'à la St Laurent — et de jour et de nuit, dès lors jusqu'à la fin des vendanges. Plus tard, et c'était déjà le cas à l'époque dont je m'occupe, on se bornait à nommer ces gardes vignes trois à quatre semaines, souvent moins, avant les

vendanges, soit au moment où le raisin était assez changé pour qu'il valût la peine de le voler.

« On ne pouvait vendanger dans la banlieue du territoire de la ville sans une autorisation du conseil; celle-ci s'accordait rarement pour toutes les vignes à la fois : certaines vignes étaient plus précoces que d'autres — et les *clos fermés* avaient, à cette époque, comme de nos jours, l'avantage sur les vignes entremêlées — le vin blanc, sur le rouge, etc., etc. Comme aujourd'hui, on menait une grande partie du vin en ville, à mesure qu'il était récolté, et aussitôt le conseil établissait un prix maximum provisoire. Après la S<sup>t</sup> Martin, on tenait un conseil général dans lequel le chapitre de S<sup>t</sup> Pierre était représenté pour fixer définitivement le prix du vin. Dès lors aussi, le vin était soumis à la gabelle. Il n'y avait franchise de droit d'entrée (et seulement pour les catégories indiquées plus haut) que depuis les vendanges jusqu'à la dite S<sup>t</sup> Martin. Ajoutons que, depuis les premiers jours de Septembre 1526, l'entrée du vin et la gabelle du vin furent ensuite affermées annuellement au plus offrant.

» Ces règlements et les réclamations et contraventions auxquelles ils donnèrent lieu fournissent suffisamment de données (le plus souvent à un ou deux jours près) pour établir, pour chaque année, l'époque assez exacte du commencement ou de la fin de la vendange. Il faut d'ailleurs se rappeler qu'il s'agit ici des environs immédiats de la ville (Castaroz au Champel, Contamines, Jargonant, la Cuisine, Frontenex, Coligny, Chatelaine, S<sup>t</sup> Jean, etc.), c'est-à-dire des localités où, sauf pour Frontenex, Coligny et une partie de Chatelaine et de S<sup>t</sup> Jean, la culture de la vigne est depuis longtemps complètement abandonnée; à peine y mûrit-elle en espalier. Elle est en tout cas plus précoce sur les côteaux des mandements de Jussy, et surtout de Peney, que dans les environs de Genève. Enfin, la permission accordée était généralement tardive; on s'en plaignait et très souvent on la devançait, malgré les pénalités. Il faut encore se rappeler que le prix provisoire n'était jamais fixé avant la vendange; mais lorsqu'on avait déjà commencé à mener le vin nouveau en ville. Il en est de même aujourd'hui: on mène à crédit. — Un prix provisoire était établi assez régulièrement à la même époque pour deux autres qualités de vin dont les Genevois faisaient une grande consommation, le vin de *sous Mont* (aujourd'hui la Côte) et celui de *Choutagne*. Le premier, qui nous arrivait ordinairement par le lac, se vendait généralement un tiers de plus que le vin du pays; celui de Choutagne, le double.

» Lorsqu'il y a deux dates dans la même année pour la nomination des gardes vignes, la dernière concerne ordinairement le vin rouge.

1502. Gardes vignes nommés le 5 Septembre. Le prix du vin fixé le 13 Septembre.
1503. Le 1 S., on prolongeait certain vacances jusqu'après la vendange qui allait commencer. Prix du nouveau fixé le 15 S.
1504. Les gardes vignes nommés les 12 et 23 Août. Prix du vin de sous Mont fixé le 30 Août.
1507. Gardes vignes nommés le 9 Août.
1508. Les amendes, réclamations relatives à l'entrée du vin commencent dès le 15 S.
1509. Le prix est proclamé, pour le vin du pays, le 14 S.
1510. On décide, le 18 S., de proclamer le prix du vin dans la huitaine.
1511. Gardes vignes nommés le 29 Août. Prix fixés le 27 Octobre; mais il est probable que les vendanges étaient achevées.
1512. Les Gardes vignes assermentés les 23 Août et 6 S. Déjà le 10 Septembre on *avait vendangé* dans une partie du territoire des Franchises; il est vrai que cela avait eu lieu de nuit, armé et à la lueur des torches à cause de l'ennemi.
1513. Gardes vignes nommés le 22 Août. Vin taxé le 30 S.
1514. Gardes vignes nommés les 14 Août et 8 S. Prix fixé le 20 Octobre.
1515. Gardes vignes nommés le 23 S. Prix fixés le 8 Octobre.
1516. On parlait de l'entrée du « vin bourru » déjà le 8 S.
1517. Arrêté, le 21 S., de ne pas vendre le vin nouveau au-dessous de 4 deniers le quarteron.
1519. Année très agitée; décapitation de Bertellier. Le prix du vin est fixé le 8 Octobre.
1520. On parlait du vin nouveau déjà les 24 et 27 Août. On s'occupa de régler la gabelle dans la dernière quinzaine d'Août.
1521. Gardes vignes nommés le 19 Août. Les prix fixés le 26 S.
1522. Le prix est fixé le 3 Octobre.
1523. Gardes vignes nommés les 17 Août et 7 S. Les premières nouvelles du vin sont du 25 S.
1524. Prix du vin fixé le 19 S.
1525. Année très agitée. On s'occupait du vin nouveau le 22 S. Le 25, il était taxé.
1526. On établit le droit d'entrée d'un sol. Les nouveaux receveurs furent nommés le 15 S., et l'on voit, par les réclamations, que le vin nouveau entrait en ville dès les jours suivants.
1528. Une lettre du conseil à nos ambassadeurs en Suisse, du 24 S., leur apprend que chacun était alors occupé à battre le blé, à vendanger, à cueillir les noix, etc.
1530. Les vendanges ont dû avoir lieu dans les derniers jours de S. ou les premiers d'Octobre.

1532. L'entrée du vin, criée inutilement plusieurs jours, est affermée le 16 S. Le prix en est fixé le 18 et divers faits montrent qu'on était alors en pleine vendange.
1533. L'entrée du vin est amodiée le 26 S. On menait le vin nouveau en ville depuis plusieurs jours lorsqu'il fut taxé, le 3 Octobre.
1534. Les informations relatives aux Peneysans (partisans du prince Evêque) prouvent que l'on était en pleine vendange le 18 S.
1535. Il y eut des contraventions à la gabelle dès le 26 S.
1536. On défendait de vendre le vin au-dessous de 4 deniers déjà le 15 S. Le 25, les vendanges étaient terminées.
1537. On défendait de vendanger sans licence le 14 S. L'autorisation générale fut accordée le 29.
1532. Le 9 S., on accordait aux « surveillés » (pour cause politique ou religieuse) un congé pour leurs vendanges. La gabelle fut amodiée le 20 S.; on vendangeait partout dès le 22.
1539. Permission générale de vendanger dès le 28 S.
1540. Le 6 S., on accordait quinze jours de congé aux « surveillés » pour leurs vendanges. L'entrée du vin fut affermée le 7. On punissait, le 17 S., ceux qui avaient vendangé sans licence.
1541. On vendangeait encore le 27 Octobre.
1544. On volait des raisins dans les vignes le 22 S. On permettait de vendanger dans les clos le 3 Octobre.
1545. On vendait le vin du pays déjà le 24 S. Le 1 Octobre, on trouvait que le vin de sous Mont était vendu trop cher.
1546. Il y avait des contraventions pour la vente du vin de sous Mont et autres déjà le 3 S. Les vendanges ne furent autorisées, à Genève, que le 23 S.

« Ainsi, pendant cette première moitié du 16<sup>me</sup> siècle, la vendange avait presque toujours lieu dans le courant de Septembre; ce qui était alors la règle ordinaire ne se produit plus actuellement que par exception. Je suis donc resté plutôt au-dessous de la vérité en parlant, dans ma *Genève historique et archéologique*, d'une différence moyenne de 15 jours. La différence serait certainement plus forte si les observations pouvaient porter sur les mêmes vignobles; car les quelques poses égrenées qui existent encore dans les environs immédiats de la ville sont beaucoup plus tardives que les vignes de la campagne proprement dite, et ne les valent sous aucun rapport. »

**40.** Les faits relatifs à Genève viennent donc confirmer ceux qui ont été exposés plus haut et qui se rapportent à divers vignobles vaudois. La précocité des vendanges au 16<sup>me</sup> et dans la plus grande partie du 17<sup>me</sup> siècle est ainsi constatée dans le bassin du Léman.

La variation qu'a subie le moment de la vendange est telle que cette variation paraît accuser une ou plusieurs influences systématiques, influences qui peuvent se chercher dans les causes météorologiques ou bien dans le mode de culture, l'espèce de plant cultivé, les goûts, etc.

Quels sont les changements qu'ont subis le mode de culture et la qualité des plants? . . . J'ai tâché d'obtenir, sur ce point, quelques renseignements pour nos vignobles vaudois; mais ces renseignements sont si incomplets et si *peu précis* qu'il ne me paraît pas possible de leur donner la moindre autorité dans le débat, et je m'abstiendrai même de les indiquer ici. On pourrait avoir quelques données sur le mode de culture, sur les engrais, dans le siècle dernier; mais des informations portant sur le 17<sup>me</sup> et sur le 16<sup>me</sup> siècles manquent absolument de certitude, et ne peuvent être invoquées soit pour expliquer un retard dans la maturité du raisin, soit pour établir la nécessité de recourir aux causes climatologiques dans l'explication de ce retard.

Pour ce qui concerne Genève, M. Galiffe ne pense pas que ce retard de la vendange puisse être attribué à une modification du mode de culture ou des plants cultivés. Voici quelques détails qu'il a bien voulu m'écrire à ce sujet :

« Nous n'avons pas souvenir, dans le pays, de changements importants faits dans la culture de la vigne avant notre siècle et même avant 30 ou 40 ans en arrière. Il y a presque certitude que les plants dits *du pays*, qui se cultivaient alors partout et se cultivent encore dans la plupart des vignobles de paysans, sont les mêmes qu'on cultivait déjà au XVI<sup>me</sup> siècle; le fait que ces plants sont encore en majorité ceux de nos voisins français et savoyards, surtout dans les vieilles vignes, confirment cette opinion. — Ces plants sont :

» Le vin blanc : — La *Roussette*, plant à petit grains qui tendent à devenir roux à leur maturité. — Le plant *collet*, ainsi nommé parce qu'il est très sujet à *couler*, c'est-à-dire à perdre une partie de ses grains longtemps avant leur maturité, peu de temps même après leur floraison. — Le plant *goudy*, moins répandu que les précédents. — Or, tous ces plants, m'a-t-on assuré, cultivés aujourd'hui identiquement comme les plants perfectionnés, sont *moins précoces*.

» Il en est de même du vin rouge. Les anciens plants du pays sont : la *douce noire*, un peu plus précoce que la *savoyan* ou *gros*

*rouge*. Ce dernier est un plant très abondant, qui occupe encore les trois quarts de nos vignobles de vin rouge ; mais qui mûrit trois semaines environ après le blanc et qu'on vendange *quelquefois en Novembre*. Il lui arrive même, dans les mauvaises années, de ne pas mûrir du tout. J'ajoute que les ceps de cette qualité donnent en raison de leur vieillesse, en sorte qu'on se garde bien de les arracher. La moyenne des époques de maturité, pour ce plant-là, est, en tous cas, après le milieu d'Octobre, souvent plus tard.

» Quant au mode de culture, les experts que j'ai consultés n'ont pas hésité un instant à déclarer que la vigne cultivée comme autrefois, c'est-à-dire sans alignement, mal taillée, mal échalassée, peu fumée<sup>31</sup>, peu effeuillée, rarement rompue, etc., était et devait être en retard sur les vignobles cultivés avec soin ; nous en avons la preuve autour de nous, dans le pays, dans les propriétés quelque peu négligées ; — et sur une bien plus grande échelle dans les pays savoyards ou français limitrophes, où quantité de propriétaires suivent la routine que leurs pères leur ont transmise, et cela dans des expositions souvent beaucoup plus avantageuses que celles dont nous disposons.

» En résumé, de l'opinion de experts de notre pays, il n'y a pas de doute que les perfectionnements apportés à la culture de la vigne dans notre siècle (meilleurs plants, alignement des ceps, fumier, taille réglée, effeuillages, terrain continuellement rompu et débarrassé de mauvaises herbes de manière à faire pénétrer l'air et le soleil jusqu'aux racines, — à quoi il faut encore ajouter que nos vignobles sont mieux drainés et plus secs qu'autrefois) il n'y a aucun doute, dis-je, que ces perfectionnements réunis n'aient avancé l'époque des vendanges.

» Résumons-nous. Nos observations portant sur l'époque des vendanges, sans nous préoccuper des différences de plants et de mode de culture, constatent entre le XVI<sup>me</sup> siècle et le nôtre une différence de 15 jours au profit du premier. Mais, pour ce qui concerne le canton de Genève, mes données ne se rapportent qu'aux vignobles situés jadis dans le voisinage immédiat de la ville (pour le XVI<sup>me</sup> siècle), c'est-à-dire des expositions beaucoup moins favorisées que celles qui déterminent, *aujourd'hui*, l'époque des vendanges. Ajoutons qu'il n'est plus d'usage aujourd'hui, comme autrefois, d'attendre les retardataires pour lever les bans. — Quant aux plants et au mode de culture, tout tend à prouver que la différence est encore, et cela assez largement, au bénéfice de notre opinion ; c'est-à-dire que la différence de quinze jours est en réalité *au-dessous* de la vérité, un minimum extrêmement modeste et prudent. Nous serions davantage dans le vrai en disant que *les vendanges étaient alors environ de trois semaines plus précoces*. »

<sup>31</sup> J'ai entendu émettre une opinion différente quant à l'influence des engrais. Les engrais contribuent plutôt à retarder le moment de la maturité.